

	<p><b>Ville de Saint-Loubès</b> <b>(Gironde)</b></p> <p><b>Séance du Conseil Municipal</b> <b>du lundi 2 septembre 2013 18h00</b></p>	<p><b>Compte-rendu</b></p> <p><i>Articles L2121-25 et R2121-11 du Code général des collectivités territoriales</i></p>
---	---	--

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal :.....29

**DATE DE LA CONVOCATION : 26/08/2013**

En exercice :.....29

**DATE D'AFFICHAGE : 26/08/2013**

L'an deux mil treize et le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean-Michel BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard GONZALEZ José GOULLAUD Françoise HAUTEFAYE Colette KNIBBS Paula	LIGNAC Bernadette MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RODRIGUEZ André RUBIO Marie-Christine RUNDSTADLER Marianna
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BAUDET Jean-Michel à OLIVER Joëlle BELMONTE Brigitte à BARIANT Pierre BERGAMO Florence à KNIBBS Paula DURAND Agnès à MAUGET Denis LAMBERT Sylvie à GOULLAUD Françoise SEVERIN Marie-France à DUVERNE Bernard STURNY Lilian à GONZALEZ José	
<b>Excusés</b>	BONNEAU-CASTET Jean-François GIACOMINI Pierre ROUX Serge	
<b>Secrétaire de séance</b>	Joëlle OLIVER	

§§§

Le Maire ouvre la séance à 18h00. Il désigne un secrétaire de séance, puis demande si le procès-verbal du précédent conseil appelle des observations de la part des conseillers.

Il est procédé au vote. Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

**I - FINANCES**• **D2013-09-01 DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 3 BUDGET COMMUNAL**

Le Budget principal 2013 de la commune a été voté le 28 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble de ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après, faisant l'objet du projet de la délibération.

Décision modificative N°3				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632-64 : Fournitures de petit équipement	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064-64 : Fournitures administratives	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-251 : Locations mobilières	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-251 : Maintenance	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>800,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	34 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>34 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	9 650,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6534-01 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00 €	9 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-025 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	4 050,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 150,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-668-01 : Autres charges financières	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>34 800,00 €</b>	<b>34 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-020-01 : Dépenses imprévues ( investissement )	10 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>10 250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 650,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 650,00 €</b>
D-21312-01 : Bâtiments scolaires	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-01 : Autres bâtiments publics	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-01 : Réseaux d'électrification	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-01 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-251 : Constructions	0,00 €	46 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-421 : Constructions	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-822 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-831 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	39 751,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-251 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
R-2031-831 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 751,00 €
R-2033-01 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 900,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 651,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 651,00 €</b>
R-1321-62-831 : Digués	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 800,00 €
R-1322-62-831 : Digués	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-1323-62-831 : Digués	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 078,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>181 878,00 €</b>
D-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	8 850,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 850,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>
D-21534-16-814 : Eclairage Public	0,00 €	10 250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-20-212 : matériel, mobilier écoles	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-88-212 : matériel informatique	750,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-88-311 : matériel informatique	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-20-212 : matériel, mobilier écoles	0,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-20-311 : matériel, mobilier écoles	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-20-64 : matériel, mobilier écoles	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 750,00 €</b>	<b>15 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-62-831 : Digués	0,00 €	331 878,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>331 878,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>447 179,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>432 179,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>432 179,00 €</b>	<b>432 179,00 €</b>	<b>432 179,00 €</b>	<b>432 179,00 €</b>

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative à la délibération modificative n°3 du budget communal est adoptée à la majorité :**

<b>Vote</b>	POUR : 22
	CONTRE : 0
	ABSTENTIONS : 4 – MAUGET, (DURAND Agnès), KNIBBS, (BERGAMO)

• **D2013-09-02 DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 2 CENTRE CULTUREL**

Le Budget annexe centre culturel 2013 a été voté le 28 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après, faisant l'objet du projet de la délibération.

Décision modificative N°2				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60421-33 : cachets spectacles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-33 : Énergie - Électricité	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-33 : Locations mobilières	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6354-33 : Droits d'enregistrement et de timbre	0,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-668-33 : Autres charges financières	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7062-33 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>
R-752-33 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 200,00 €</b>
R-7788-33 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 700,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 700,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>24 700,00 €</b>		<b>24 700,00 €</b>	

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative à la délibération modificative n°2 du budget annexe du centre culturel est adoptée à la majorité :**

<b>Vote</b>	POUR : 22
	CONTRE : 2 – MAUGET, (DURAND Agnès)
	ABSTENTIONS : 0

• **D2013-09-03 ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Trésor public qui a épuisé toutes les démarches de recouvrement possibles, nous adresse la liste des produits impossibles à recouvrir, soit une somme de 2 614,95 €.

Il est proposé au conseil municipal, sur proposition de Monsieur le trésorier, de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes correspondants.(pièce jointe)

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative à l'admission en non valeur est adoptée à l'unanimité.**

• **D2013-09-04 RENOUELEMENT DU BAIL DE LA TRÉSORERIE**

La commune de Saint-Loubès loue les locaux situés 1, rue de Comet au Trésor Public pour l'activité de la Trésorerie.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement de bail (pièce jointe).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative au bail de la Trésorerie est adoptée à l'unanimité.**

• **D2013-09-05 PRISE EN CHARGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC « LE CLOS DU GARY »**

Les travaux d'éclairage public ayant été réalisés au lotissement le clos du Gary, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la prise en charge de l'éclairage public conformément à ce qui est fait habituellement, ainsi que les factures suivantes :

- 33 695 006 875 pour un montant de 68,73€,
- 24 890 296 691 pour un montant de 32,88 €,
- 28 112 234 271 pour un montant de 76 €.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative à la prise en charge de l'éclairage public du lotissement « Clos du Gary » est adoptée à l'unanimité.**

- **D2013-09-06 CONVENTION ANCV-CHEQUE VACANCES**

Le paiement des certains services (centres de loisirs, spectacles, ateliers porterie) de la commune de Saint-Loubès peut être effectué par chèque « ANCV CHEQUE VACANCE ». Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une extension de la convention qui permettrait de généraliser ce mode de paiement à l'ensemble des services.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative à la convention ANCV Chèques Vacances est adoptée à l'unanimité.**

- **D2013-09-07 CONVENTION SEMOCTOM**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les convention tripartites de contribution volontaire suivantes (pièces jointes) :

- Résidence Le Plaisance
- Résidence Modery 2

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative aux convention tripartites avec le SEMOCTOM Chèques Vacances est adoptée à l'unanimité.**

- **DÉCISIONS DU MAIRE**

Conformément à la délibération du 26 mars 2008 (alinéa 3) le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la réalisation d'emprunts. Cette année, deux emprunts ont été réalisés comme prévu au budget primitif. Les emprunt ont été réalisés au condition suivantes :

<b>Budget communal : 530 000€</b>						
Durée	Taux fixe	Amortissement	Échéance	1ère échéance	date de versement	Frais de dossier
15 ans	3,60%	constant	trimestrielle	19/11/2013	19/08/2013	0,10%
<b>Budget centre culturel : 40 000€</b>						
Durée	Taux fixe	Amortissement	Échéance	1ère échéance	date de versement	Frais de dossier
5 ans	2,44%	Progressif échéances constantes	Trimestrielle	05/01/2014	05/10/2013	100€

## **II- MARCHÉS PUBLICS**

- **D2013-09-08 MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DIGUE DUPRAT**

Vu l'article L2122-22-4° du code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles 26 et 28 du code des marchés publics,

La digue de protection contre les inondations de la Dordogne au lieu-dit « Duprat », suite aux grosses marées fin 2012 début 2013, présentent de forts signes de déstabilisation avec l'apparition de fortes crevasses en crête de digue entraînant un glissement progressif de la digue vers la Dordogne et pentes de berges excessivement raides.

Des travaux de confortement sont donc nécessaires sur un linéaire de 176 mètres linéaires. 124 mètres linéaires doivent être traités en priorité et font l'objet d'une tranche ferme, 32 mètres linéaires font quant à eux l'objet d'une tranche conditionnelle.

Une procédure adaptée de marché public de travaux a été organisée, avec un avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 18 juillet 2013. Cinq offres ont été présentées. L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre de la commune, la société Artélia (33187 LE HAILLAN).

Au terme de cette analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise MERCERON (85305 CHALLANS) pour un montant de 317 768,00 € HT.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative au marché public de travaux pour la Digue Duprat est adoptée à l'unanimité.**

- **D2013-09-09 MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DU LIVEY**

Vu l'article L2122-22-4° du code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles 26 et 28 du code des marchés publics,

Des travaux de réfection de voirie et d'assainissement pluvial sont nécessaires principalement sur le chemin du Livey dans sa partie rurale.

Une procédure adaptée de marché public de travaux a été organisée, avec un avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 12 juin 2013. Quatre offres ont été présentées. L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre de la commune, la société Adexxia (33460 ARSAC).

Au terme de cette analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 217 817,50 € HT.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative au marché public de travaux pour le chemin du Livey est adoptée à l'unanimité.**

- **INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS**

Dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal en matière de marchés publics, Monsieur le Maire a signé les marchés suivants (les prix sont en € TTC) :

**2013MAPA01 Contrôle périodique des bâtiments (1 an)**

Lot unique : APAVE (33 370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX) 7 058,89 €

**2013MAPA02 Mobilier pour la cuisine centrale**

1 Mobilier restaurants : SOUVIGNET (42 164 BONSON) 28 744,66 €

2 Mobilier cuisine : SOUVIGNET (42 164 BONSON) 8 851,75 €

3 Plateau repas : Lot infructueux 0,00 €

**2013MAPA03 Matériel pour la restauration scolaire**

Lot unique : UNIFROID CUISINE (33 3640 BEAUTIRAN) - 20 238,71 €

**2013MAPA04 Achat de livres pour la médiathèque (3 ans)**

1 Littérature jeunesse : AU PETIT CHAPERON ROUGE (33 100 BORDEAUX)

2 Littérature adulte : LA MACHINE À LIRE (33 000 BORDEAUX)

3 Documents : MOLLAT (33 000 BORDEAUX)

4 Bandes dessinées : BD FUGUE (33 000 BORDEAUX)

Prix global : 25 000 € maximum par an.

**2013MAPA05 Assistance informatique (3 ans)**

Lot unique : AIR INFORMATIQUE (33160 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES) : 6 338,80 €

**2013MAPA06 Logiciel Restauration + formation + assistance 1 an**

Lot unique : CEASIR (33 450 MONTUSSAN) 11 182,60 €

**2013MAPA08 Alarme anti-intrusion cuisine centrale (jusqu'au 31/12/2014)**

Lot unique : ABT 24/24 (33140 CADAUJAC) 1 155,34 €

**2013MAPA09 Véranda de l'Île Bleue**

Lot unique : MIROITERIE DU SUD OUEST 16 099,36 €

**2013MAPA10 Peinture divers bâtiments**

1 École maternelle la Fontaine : MARTIN (33 450 ST-LOUBÈS) 8 102,78 €

2 Écoles primaires Ducamp et Toulet : ART'DÉCO (33 320 EYSINES) 5 238,83 €

3 ALSH primaire, jeunesse prévention, bureau maire : MARTIN (33 450 ST-LOUBÈS) 1880,83 €

**2013MAPA11 Charpente, couverture, zinguerie divers bâtiments**

1 École Toulet : SARL ROUFFORT PHILIPPE (33 270 FLOIRAC) 36 376,30 €

2 Église de Saint-Loubès : SARL ROUFFORT PHILIPPE (33 270 FLOIRAC) 13 157,34 €

3 Local des chasseurs : LANTOT RENAUD (33 450 SAINT-LOUBÈS) 13 998,58 €

**2013MAPA12 Travaux de menuiserie divers bâtiments**

1 Mairie : MIROITERIE DU SUD OUEST (33 305 LORMONT) 9 151,84 €

2 Complexe sportif : MIROITERIE DU SUD OUEST (33 305 LORMONT) 4 963,40 €

3 Ateliers municipaux : MIROITERIE DU SUD OUEST (33 305 LORMONT) 4 623,74 €

4 Presbytère : FRANCK MAZEAU (33 450 SAINT-LOUBÈS) 2 957,71 €

### 2013MAPA13 Stores divers bâtiments

1 École Ducamp : ROLLING STORES (33 300 BORDEAUX) 5 758,74 €

2 École Île Bleue : ATELIER D'AGENCEMENT (33 700 MÉRIGNAC) 477,20 €

3 Crèche municipale : FERMOTOR (33 170 GRADIGNAN) 6 158,08 €

4 École de musique : ATELIER D'AGENCEMENT (33 700 MÉRIGNAC) 8 784,20 €

### 2013MAPA16 Tribune de La Coupole – Remplacement des accoudoirs

Lot unique : MASTER INDUSTRIE (85 130 LA VERRIE) 9 747,40 €

## III- RESSOURCES HUMAINES

### • D2013-09-10 TABLEAU DES EFFECTIFS

L'évolution des effectifs du personnel de la commune nécessite la mise à jour suivante, il est proposé au conseil municipal de valider les différentes modifications :

Agents titulaires		
Création	Suppression	Date
1 Atsem 1ère classe	1 Atsem principal de 2ème classe	01/09/2013
2 agents de maîtrise	2 adjoints techniques principaux 2ème classe	01/10/2013
1 attaché territorial	1 rédacteur principal 2ème classe	01/01/2014

Agents non titulaires		
Création	Suppression	Date
1 Assistant d'enseignement artistique échelon 6 (CDI)	1 Assistant d'enseignement artistique échelon 6 (CDI)	01/10/2013
1 Emploi d'avenir		01/09/2013
1 éducateur sportifs école multi-sport pour la natation		année scolaire 2013-2014

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.  
**La délibération relative au tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.**

### • D2013-09-11 TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ABSENCES

Le tableau des autorisations d'absence du personnel nécessite une mise à jour, conformément à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 12 juin 2013 (pièce-jointe).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.  
**La délibération relative au tableau des autorisations d'absence est adoptée à l'unanimité.**



**l'unanimité.**

#### **IV- DIVERS**

- **D2013-09-12 SIAO RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport remis par le délégataire dont le résumé a été remis en pièce jointe, le rapport intégral étant consultable en mairie.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative au rapport du SIAO sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est adoptée à l'unanimité.**

- **D2013-09-13 CONVENTION ALEC (AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE ET DE LA GIRONDE)**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention annuelle d'objectifs visant le renforcement des orientation de la mairie en matière de développement durable, d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables conformément au document joint.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative à la convention ALEC est adoptée à l'unanimité.**

- **D2013-09-14 CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE D'UN COLLECTEUR D'EAUX USÉES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur le Président du SIVU sollicite la signature d'une convention de servitude afin de permettre le passage de canalisation de rejet de la station d'épuration du quartier de Sautereau, conformément à la convention proposée (pièce-jointe).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative à la convention d'autorisation de passage d'un collecteur d'eaux usées sur le chemin du Sautereau est adoptée à l'unanimité.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Une fois l'ordre du jour épuisé, il est procédé au tour de table.

La séance est levée à 19h25.

<b>TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS</b>	
D2013.09.01	DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 3, BUDGET COMMUNAL
D2013.09.02	DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 2, BUDGET CENTRE CULTUREL
D2013.09.03	ADMISSION EN NON VALEUR
D2013.09.04	RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA TRÉSORERIE
D2013.09.05	PRISE EN CHARGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT « LE CLOS DU GARY »
D2013.09.06	CONVENTION ANCV
D2013.09.07	CONVENTIONS SEMOCTOM
///	INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISE PAS MONSIEUR LE MAIRE EN MATIÈRE D'EMPRUNTS
D2013.09.08	TRAVAUX DIGUES DUPRAT
D2013.09.09	TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DU LIVEY
	INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISE PAS MONSIEUR LE MAIRE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS
D2013.09.10	TABLEAU DES EFFECTIFS
D2013-09-11	TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ABSENCES
D2013-09-12	SIAO – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
D2013-09-13	CONVENTION AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE (ALEC)
D2013-09-14	CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE D'UN COLLECTEUR D'EAUX USÉES